

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**ACTE N° CM-20191107-025**

**du 07 novembre 2019**

**n°025**

**page 1/2**

**EXTRAIT :**



**Nombre de membres en exercice : 39**

**PRESENTS ( 25 ) :** JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, Y. ERGÜL, H. PREHER, T. BAUDIN, U, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MÉRY, E. AUDEBERT, L. BRARD, S. LANSARI CAPRAZ.

**POUVOIRS ( 11 ) :** J. DUMAS donne pouvoir JP. ABELIN  
B. ROUSSENQUE donne pouvoir à M. LAVRARD  
N. CASSAN FAUX donne pouvoir à J. MELQUIOND  
E. FARHAT donne pouvoir à L. RABUSSIER  
D. CROCHARD donne pouvoir à P. MIS  
F. BRAILLARD donne pouvoir à AF. BOURAT  
G. MESLEM donne pouvoir à M. BEN EMBAREK  
A. LAURENDEAU donne pouvoir à F. BRAUD  
M. MONTASSIER donne pouvoir à G. MAUDUIT  
C. PAILLER donne pouvoir à F. MÉRY  
G. MICHAUD donne pouvoir à K. WEINLAND

**EXCUSES (3) :** M. METAIS, L. GUILLARD, Y. GANIVELLE

**Nom du secrétaire de séance : Thomas BAUDIN**

**RAPPORTEUR : Madame Évelyne AZIHARI**

**OBJET : Système de management de l'énergie Cit'ergie - Nouvel engagement dans la démarche et demande de subvention à l'ADEME.**

*La commune de Châtellerault utilise le système de management de l'énergie Cit'ergie pour structurer sa politique énergie climat, mobiliser l'ensemble des élus et des services dans un plan d'actions transversal et contribuer à la politique de transition écologique que Grand Châtellerault met en œuvre sur le territoire à travers son Plan climat air énergie territorial. Les résultats obtenus au bout d'un cycle de 4 ans sont récompensés par l'obtention d'un label. Il a été décerné une première fois en 2011 à la commune puis de nouveau en 2016, en même temps d'ailleurs qu'à la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault.*

*Dans le but de conserver ce label reconnu au plan européen mais surtout d'élever le niveau de ses exigences dans le domaine énergie climat, la commune de Châtellerault souhaite relancer pour quatre ans son engagement dans la démarche Cit'ergie. Elle doit, pour cela, être suivie par un/une conseiller/ère agréé/e par l'ADEME. Cette prestation sera financée par l'ADEME à hauteur de 50% .*

*Les montants indiqués dans le plan de financement ci-dessous sont indicatifs.*

<i>Démarche Cit'ergie 2020-2024</i>	
<i>Subvention ADEME</i>	<i>10 000 € HT (50%)</i>
<i>Fonds propres Commune de Châtellerault</i>	<i>10 000 € HT (50%)</i>
<i>Total</i>	<i>20 000 € HT (100%)</i>

\*\*\*\*\*

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**

**Délibération du conseil municipal**

**ACTE N° CM-20191107-025**

**du 07 novembre 2019**

**n°025**

**page 2/2**

**VU** l'article L 233-2 du Code de l'énergie, relatif aux systèmes de management de l'énergie,

**VU** la délibération n° 2 5 du conseil municipal du 26 mai 2014 , affirmant l'engagement de la commune dans la démarche Cit'ergie,

**CONSIDERANT** que la commune de Châtellerault doit poursuivre son engagement dans une politique énergie climat ambitieuse,

**CONSIDERANT** que le système de management Cit'ergie est un outil rigoureux indispensable qui permet de contribuer à la politique énergie climat menée à l'échelle du territoire châtelleraudais,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de solliciter auprès de l'ADEME la subvention prévue pour la mise en oeuvre du système de management de l'énergie Cit'ergie,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette procédure.

La dépense sera imputée sur la ligne : 830/6188/3550.

Vote : **Adopté à l'unanimité**

**Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La responsable du service  
juridique**

Nadège GROLLIER

